



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 24 MARS 2022 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 39
absents représentés : 15
absents excusés : 4

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 24 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Olivier GOYENECHÉ, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Louis GALDOS a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Pierre PECASTAINGS a donné pouvoir à Mme Carine QUINOT, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents excusés :

Madame Magali CAZALIS, Messieurs Lionel CAMBLANNE, Alexandre LAPÈGUE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DUHIEU.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DES 24 SEPTEMBRE, 26 NOVEMBRE 2020 ET 23 SEPTEMBRE 2021 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - CULTURE

Décision du président n° 20220217DC18 en date du 17 février 2022 portant approbation des contrats de cession pour deux spectacles organisés le vendredi 25 mars 2022 à pôle sud lors de la semaine de la petite enfance.

Décision du président n° 20220217DC20 en date du 17 février 2022 portant approbation du contrat de cession et de la convention de coréalisation du spectacle « caché dans son buisson de lavande, Cyrano sentait bon la lessive » par la cie Hecho en casa le 3 avril 2022 à Labenne.

Décision du président n° 20220302DC31 en date du 2 mars 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition d'espaces communaux dans le cadre de la manifestation terre de jeux à Saint-Geours-de-Marenne du 15 au 21 mars 2022.

B - SUBVENTION

Décision du président n° 20220126DC04 en date du 26 janvier 2022 portant demande de subvention au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « vers des territoires zéro artificialisation nette » de l'ADEME pour la réalisation d'études de planification.

Décision du président n° 20220216DC07 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement d'un espace de coworking et de bureaux au R+1 Tourren à Saint-Vincent de Tyrosse.

Décision du président n° 20220216DC09 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour la création d'une liaison douce sur l'avenue Lartigau à Labenne.

Décision du président n° 20220216DC10 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement d'aires de déchet de venaison.

Décision du président n° 20220216DC11 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour des études de réhabilitation des ouvrages d'art à Capbreton et Soorts-Hossegor.

Décision du président n° 20220216DC12 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour la préservation du bâtiment Basco-Landais situé fond du lac d'Hossegor à Seignosse.

Décision du président n° 20220216DC13 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piétons sur l'avenue du Bournes à Capbreton.

Décision du président n° 20220216DC14 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piétons sur l'avenue des Landes à Magescq.

Décision du président n° 20220216DC15 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piétons rue Craquillots à Moliets et Maa.

Décision du président n° 20220216DC16 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piétons sur l'avenue du Tuquet à Saint-Geours-de-Marenne.

Décision du président n° 20220216DC17 en date du 16 février 2022 portant demande d'une subvention auprès du département des Landes pour l'aménagement d'aires de déchet de venaison.

Décision du président n° 20220216DC19 en date du 17 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement d'une piste cyclable entre les communes de Bénesse-Marenne et de Capbreton.

Décision du président n° 20220218DC21 en date du 18 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour le déploiement du WIFI sur le port de Capbreton.

Décision du président n° 20220224DC22 en date du 24 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'installation de recharges de bornes électriques.

Décision du président n° 20220224DC23 en date du 24 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'étude de requalification des bâtiments et optimisation du foncier « fond du lac » à Seignosse.

Décision du président n° 20220224DC24 en date du 24 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'étude de qualification des systèmes d'endiguement et l'étude de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).

Décision du président n° 20220224DC25 en date du 24 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'acquisition foncière au Gaillou à Capbreton dans le cadre de la réalisation d'un projet de formation d'enseignement supérieur.

Décision du président n° 20220224DC26 en date du 24 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement des épis de Santocha (partie haute) à Capbreton.

Décision du président n° 20220224DC27 en date du 24 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour favoriser la production d'énergies renouvelables sur les espaces artificialisés.

Décision du président n° 20220224DC28 en date du 24 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour la mise en place d'une stratégie de déploiement de station gaz naturel pour les véhicules (GNV).

Décision du président n° 20220224DC29 en date du 24 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'étude de l'intégration de la trajectoire zéro artificialisation nette « ZAN » dans les documents de planification.

Décision du président n° 20220224DC30 en date du 24 février 2022 portant demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour les travaux de renforcement des épis de Santocha (partie haute) à Capbreton.

C - INFORMATIQUE

Décision du président n° 20220221DC06 en date du 21 février 2022 portant aliénation d'équipements informatiques défectueux appartenant à la Communauté de communes au profit de la société Brokland

D - MARCHÉS PUBLICS

Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- **Fournitures**

Fourniture et livraison d'une pelle sur pneus dont le poids opérationnel se situe entre 5 800 kg et 6 200 kg

Notification : le 21 janvier 2022

Titulaire : Établissement Laffont à Morlaàs (64)

Montant : 92 000 € HT avec une reprise pour un véhicule mini pelle à chenilles marque Caterpillar 303.5 ECR pour un montant de 26 400 € TTC

Accord-cadre à bons de commande pour l'achat de denrées alimentaires – Relance – Lot 5 : achat de viande de bœuf sous signe qualité

Date décision : le 21 janvier 2022

Procédure : Accord-cadre à bons de commande pour un montant de 50 000 € HT selon la procédure adaptée

- Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité tenant à l'absence d'offre
- Relance procédure pour l'achat de viande de bœuf sous signe qualité

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 mars 2022

Le président,

Pierre Froustey

